

Procès-verbal de la réunion du CA du 15 juin 2021

Approuvé

Compte tenu de l'évolution du nombre de contaminations et afin de limiter les risques sanitaires, la présente réunion s'est tenue via « Jitsi Meet » en visioconférence.

Présents :

| | |
|------------------------------|---|
| <i>André Reyland</i> | <i>Enéo</i> |
| <i>Andrée Förster</i> | <i>Fédération indépendante des Seniors</i> |
| <i>Anne Marie Balthasart</i> | <i>Aînés ECOLO</i> |
| <i>Annie Sabbatini</i> | <i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Prépensionnés</i> |
| <i>Carine Wastiels</i> | <i>C2S</i> |
| <i>Christiane Ophals</i> | <i>Enéo</i> |
| <i>Evelyne Herreman</i> | <i>Fédération indépendante des Seniors</i> |
| <i>François Verhulst</i> | <i>Entr'Âges</i> |
| <i>Henry Maillard</i> | <i>Aînés du cdH</i> |
| <i>Maryvonne Flahaut</i> | <i>CIEP - Aînés du MOC</i> |
| <i>Philippe Buchet</i> | <i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Prépensionnés</i> |
| <i>Sylvain Etchegaray</i> | <i>Âgo</i> |

Excusés :

| | |
|----------------------------|----------------------------|
| <i>Coraline Dubois</i> | <i>Entr'Âges</i> |
| <i>Corinne Rosier</i> | <i>Âgo</i> |
| <i>Ermeline Malcotte</i> | <i>Espace Seniors</i> |
| <i>Etienne Vanderroost</i> | <i>Aînés du cdH</i> |
| <i>Jean-Marie Amand</i> | <i>C2S</i> |
| <i>Patrick Feltesse</i> | <i>CIEP - Aînés du MOC</i> |
| <i>Philippe Defeyt</i> | <i>Aînés ECOLO</i> |

Absents : /

Invités : *Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative*

1. Approbation du PV du 18 mai 2021

Le PV du 18 mai 2021 est approuvé après modification précisions apportées par Henri MAILLARD aux pages 2 et 3 relatives à la préparation de l'entrevue avec la Cabinet de Monsieur GILKINET.





2. FWB et plan d'action 2021-2023

La Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé à la CAS sa reconnaissance en qualité de Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Un plan d'action doit être remis à l'administration pour le 15 août 2021.

Anne Marie BALTHASART a pris contact avec Monsieur Baptiste DE RAEYMAEKER du Cabinet de Madame LINARD afin d'avoir des informations quant au suivi du travail de l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) et son impact sur l'avenir de la CAS.

De cet entretien, il ressort que :

-  Tant qu'aucun nouveau décret définissant les missions de la Commission des Seniors n'est pas publié, c'est le décret actuel qui reste en vigueur.
-  Une réunion est prévue prochainement au Cabinet de Madame LINARD en présence de Madame Patricia HUBERT de la FWB afin de prendre position sur base du rapport de l'OPC.
-  Le décret devant être revu, ce n'est pas réalisable en une année, raison pour laquelle la reconnaissance a été accordée à la CAS pour une période de 3 ans.
-  Dès la publication du nouveau décret définissant le cadre et les missions de la Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un nouvel appel à candidature sera lancé et la CAS pourra à nouveau postuler.

Au vu de ce qui précède, Anne Marie BALTHASART propose que le plan d'action 2021-2023 sollicité par la CAS anticipe les éventuelles demandes de la FWB en proposant un plan d'action sur base des missions du décret actuel et en tenant compte également du rapport de l'OPC.

Les membres du CA marquent leur accord sur cette proposition et un groupe de travail se réunira la semaine du 26 juillet (doodle à prévoir) afin de préparer le plan d'action sur cette base.

La réunion se tiendra en présentiel, possiblement à Saint-Marc (Namur), mais le lieu sera confirmé dès qu'une date définitive sera retenue.

3. Suivi de la rencontre avec le Cabinet de Monsieur GILKINET

Pour rappel, le Cabinet de Monsieur GILKINET avait invité plusieurs associations représentants des usagers du train afin d'écouter leurs attentes et propositions en vue des nouveaux contrats liant l'Etat belge à la SNCB et à Infrabel.

François VERHULST et Henri MAILLARD se sont portés candidats pour cette rencontre et celle-ci s'est tenue le 2 juin 2021.

D'autres associations étaient présentes, dont des associations de Seniors, de personnes à mobilité réduite, UNIA, le CAWaB, Lire & Ecrire, ...

Le Cabinet a écouté les remarques, questions et points d'attention de tous les participants. Mais de cette écoute large, les membres de la CAS présents s'inquiètent de la synthèse qui sera faite et surtout de ce qu'ils vont retenir dans le cadre des négociations avec la SNCB et Infrabel.

Henry MAILLARD regrette que le contenu du power point présenté par le Cabinet n'ait pas été communiqué avant la réunion, cela aurait permis de mieux cibler les attentes du cabinet et les points d'attention sur lesquels s'attarder lors de cette rencontre.

Les représentants de la CAS ont donc abordé les questions relatives au plain pied (matériel roulant et infrastructures), aux titres de transport (billet multi-trajets, numérique ou papier) et autres points proposés par la CA du 18 mai dernier.

Par ailleurs, Henry MAILLARD signale que selon ses informations le Cabinet plébiscite le modèle suisse ([integrato](#)) qui permet une utilisation optimale de tous les transports en commun (train, tram, bus, métro), mais aucune allusion n'y a été faite durant la réunion.

De manière générale, le Cabinet n'a pas laissé transparaître sa position quant aux points soulevés lors de cette réunion. Les représentants du Cabinet ont été très prudents afin de ne pas s'avancer sans savoir ce qu'ils allaient pouvoir obtenir des futures négociations avec la SNCB et Infrabel.

La CAS attend donc le compte-rendu de cette rencontre afin de pouvoir faire le point sur ce qui a été entendu et éventuellement pouvoir réagir utilement vu qu'aucune autre réunion avec le cabinet n'est prévue.

4. Suivi de l'action GRAPA

L'action organisée collectivement pour la réforme de la GRAPA s'est tenue le 27 mai. Au vu des conditions sanitaires, une inscription préalable était nécessaire. 100 participants étaient finalement inscrits et plusieurs membres de la CAS et membres du CA y étaient présents.

Les membres de la CAS qui y étaient soulignent l'attitude positive et constructive de la Ministre. Les demandes des participants ont été entendues et les réponses de la Ministre ont fait écho sur de nombreux points.

Malheureusement, les membres de la CAS regrettent le manque de visibilité de l'action dans la presse. Les quelques articles parus ont été transférés par la secrétaire administrative durant la réunion.

Les membres du « Gang des Vieux en Colère » étaient massivement représentés avec 30 inscrits et se sont bien fait entendre, ce qui est une bonne chose pour la défense des intérêts des Seniors.

Philippe BUCHET regrette cependant certains points dans l'organisation d'une telle action par un collectif d'associations. Il faudrait que tout soit centralisé et géré par une seule personne, notamment pour la presse.

Anne Marie signale également l'importance de l'image dans ce type d'action. En l'occurrence le drapeau de l'action porté par une jeune employée d'une des associations qui n'est pas donc pas représentative des seniors. D'un point de vue journalistique, un senior qui porte le drapeau d'une action qui concerne les seniors a bien plus de sens et d'impact pour la rédaction d'un article de presse.

De manière générale l'attitude de la Ministre a été appréciée durant cette action et les seniors se sont sentis écoutés. Ses réactions laissent entendre une réforme de la GRAPA qui irait dans le sens des balises proposées par les membres de l'action.

5. Modalités pratiques d'adhésion à la CAS

Lors du CA du 18 mai 2021, les membres avaient marqué leur accord quant à la proposition d'inviter « Grands-parents pour le Climat » à devenir membre de la CAS.

Cependant, après réflexion, Carine WASTIELS s'est interrogée sur la démarche et en a fait part par mail aux membres de la CAS. Le courrier d'invitation aux Grands-Parents pour le Climat a donc été mis en suspens.

La question est de savoir si la CAS peut inviter des associations à devenir membre sans avoir été sollicitée.

À la lecture du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) et des Statuts de la CAS, aucune mention n'est faite à ce sujet.

Cependant, Philippe BUCHET fait remarquer que le R.O.I. de la CAS prévoit notamment comme critère d'adhésion de « fédérer ou regrouper des associations locales et/ou régionales en Belgique ». Or, en l'espèce, selon les statuts de « Grands-Parents pour le Climat », ceux-ci ne font pas état de cet élément dans la mesure où il s'agit d'une association qui ne précise pas regrouper des groupes locaux ni régionaux.

Anne Marie BALTHASART qui avait fait la proposition lors du précédent CA explique que l'association a commencé à mettre en place des groupes régionaux, notamment du côté d'Herstal/Liège bien que leur statuts n'aient pas été modifiés en ce sens.

Par ailleurs, il est rappelé que l'un des reproches faits à la CAS dans le rapport de l'Observatoire des Politiques Culturelles est la difficulté à devenir membre de la CAS compte tenu de ces critères d'adhésion. Ces critères pourraient être revus afin de permettre à la CAS de se développer et d'accroître son réseau, ce qui aurait également un impact sur sa visibilité et sa reconnaissance. Dans cette hypothèse le R.O.I. et les statuts de la CAS devront être modifiés et soumis à l'AG pour approbation.

Après discussion, il est suggéré qu'un contact informel soit pris par Anne Marie BALTHASART avec un représentant des « Grands-Parents pour le Climat » afin de leur proposer de venir se présenter et discuter lors du prochain CA prévu le 21 septembre 2021 prochain.

Les membres du CA décident d'annuler la décision du 18 mai 2021 relative aux « Grands-Parents pour le Climat ».

6. Divers

a) AVIQ – Action Seniors :

L'AVIQ a sollicité l'avis de la CAS quant à des affiches dans le cadre d'un projet INTERREG V « Senior Activ' » - Bien vieillir en Grande Région ».

Plusieurs membres de la CAS ont fait part de leurs observations et la principale remarque concerne le timing pour lancer cette action.

L'avis de la CAS a été remis dans le délai et la responsable a signalé avoir pris note de l'inquiétude de la CAS quant au timing. La campagne ne sera pas lancée tout de suite, les coordinateurs ayant bien conscience du problème.

Anne Marie BALTHASART attire l'attention des membres de la CAS sur le fait que cette campagne n'est pas à l'initiative de l'AVIQ mais de l'Europe, s'agissant d'une campagne qui sera lancée dans certaines régions française, au Grand-Duché du Luxembourg et en Wallonie. L'avis de la CAS n'aura donc pas de grand impact sur cette campagne.

b) Coalition pour l'accessibilité bancaire universelle :

François VERHUSLT a transmis à tous les membres de la CAS une note « Coalition pour l'accessibilité bancaire universelle » afin de solliciter la position de la CAS en vue d'être cosignataire de cette note.

Bien que les membres de la CAS présents soient d'accord sur le fonds de cette note, celle-ci n'est pas signée par les responsables et son origine est donc inconnue.

Afin de ne pas engager la responsabilité de la CAS ni de ses membres, le CA décide d'attendre plus d'informations quant au responsable de celle-ci avant de prendre position.

François VERHULST ayant reçu cette note d'Enéo, il tâche de se renseigner sur son origine et en informera les membres du CA dès après.

c) Maison de Repos post-covid :

Andrée FÖRSTER fait part des inquiétudes du CCCA de Molenbeek quant à l'avenir des Maisons de Repos (MR) après le Covid, surtout en région bruxelloise où les MR sont majoritairement privées. En effet, suite au nombre de décès dans les MR, le nombre de patients a baissé et malgré la vaccination et les mesures prises, peu de nouveaux seniors y sont entrés de crainte que l'isolement et les cas de covid / décès se produisent à nouveau.

Les MR ont donc des problèmes financiers qui poussent certaines à fermer leurs portes. Des seniors se retrouvent soit déplacés dans de nouvelles MR par la famille soit déplacés par dépit dans des MR bien plus éloignées de leur famille.

Ce problème n'est pas présent uniquement à Bruxelles, c'est le cas partout et cela ne va pas s'arranger.

Certaines MR ferment leurs portes et rouvrent sous différentes formes non-agrées et par conséquent avec des normes mois strictes voire inexistantes.

Anne Marie BALTHASART profite de ce point pour informer les membres de la CAS que le Conseil Wallon des Aînés (CWA) se réunit ce 16 juin sur le sujet. L'AVIQ doit présenter son rapport sur base des plaintes dans le secteur de l'hébergement des seniors, des personnes avec handicap et des aides à domicile.

Elle précise également qu'il y a plusieurs types d'hébergement, notamment ceux pour personnes âgées et ceux pour personnes en difficultés sociales prolongées. Le second type n'est pas financé par la région et n'a donc pas de contraintes, ce qui pose le problème du bien-être notamment des seniors dans ces institutions.

Anne Marie fera le point sur cette réunion du CWA du 16 juin prochainement.

Cette problématique est à surveiller de près par la CAS et devra faire l'objet d'une réflexion dès la reprise des réunions en présentiel.

d) Financité : plainte contre la banque

Etienne VANDERROOST ne pouvant être présent ce jour, il a préalablement adressé un mail aux membres de la CAS, transférant un article du « Soir » du 14 juin 2021 informant d'une plainte de Financité à l'encontre des grandes banques belge.

Financité avait lancé une campagne sur l'accès aux banques en collaboration avec Enéo et Espace Seniors. Malheureusement, le Covid étant intervenu, les conférences prévues pour présenter les résultats de leur campagne n'ont pu avoir lieu.

Les membres de la CAS, y compris Enéo et Espace Seniors n'ont pas d'informations ni concernant l'évolution de la campagne, ni concernant cette plainte.

Annexe :

 PV du 18 mai 2021 approuvé